Castel info

Le Journal de la Ville du Château d'Olonne n° 44, novembre 2016

www.lechateaudolonne.fr

Référendum consultatif sur la fusion :

Document d'information en pages centrales

Estelle Grelier, Secrétaire d'État chargée des Collectivités territoriales, inaugure l'Hôtel de Ville p. 3

Damien, apprenti menuisier aux ateliers municipaux p. 5

Mille Arbres : cette année, c'est la rose l'important... p. 17-18

LE CHATEAU d'Olonne

www.lechateaudolonne.fr

Sommaire

3 Équipements publics
- Hôtel de Ville, République… et fusion

4-5 Éducation, enfance, jeunesse
- Rentrée scolaire tranquille et sécurisée
- La rentrée de Damien, apprenti
- Sécurisation des écoles au cas par cas

6 Solidarité
- **La Maison bleue** bien orientée
- **Monalisa** recherche des bénévoles pour visiter les personnes âgées

7 Urbanisme et habitat
- Centre-ville : 95 logements en îlots
- « État des lieux » du logement pour tous

8-9 Environnement
- Retouches au parc **Pierre-de-Coubertin**
- Cimetière du **Vivier** : généralisation du gazon au printemps
- **Puits d'Enfer**, « la route » à suivre

10-11 Les principaux travaux en ville

12 Cadre de vie, voirie, environnement
- 10 km/h en moins, rue des Nouettes
- « Rafraîchissement » du lotissement **Les Bourrelières**
- Rue Drouot : un peu plus de vert, un peu moins d'eau…

13 Culture
- Escales

13 Goûter de Noël du 3e âge
Inscriptions jusqu'au 24 novembre

14 Au passé récent
- L'événement, la date, la photo…

15 Au passé antérieur
- Feux d'enfer sur Verdun et la Somme
- Les archives municipales sur Internet

16 État civil
- Disparition de l'ancien maire Jacques Le Bel

17-18 Mille Arbres
Document « catalogue » à détacher

19 Expression des groupes minoritaires

20 Infos pratiques
- Inscriptions sur les listes électorales
- Permanences des élus

Document en pages centrales :
J'aime le Château d'Olonne. Je décide de son avenir. Le 11 décembre, je vote !

Castel info n° 44, novembre 2016
Directeur de la publication : Joël Mercier, Maire du Château d'Olonne.
Rédaction : Hugues Front.
Photos : Hugues Front, Emeline Robert.
Maquette : MCM Information.
Mise en page : Tessier Communication, Saint-Hilaire-de-Riez.
Impression : Offset 5, La Mothe-Achard.
Dépôt légal en cours.
Tirage : 11 000 exemplaires sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.
PEFC : 10-31-1980

Éditorial

Votez !

Le succès d'une fusion passe par « **un projet de territoire** » et « **l'adhésion forte de la population** ». Inaugurant l'Hôtel de Ville, Estelle Grelier, Secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales, confirmait ainsi la validité de notre méthode pour réussir l'union des communes des Olonnes. Avant d'être élus, nous le disions déjà : il faut un « **projet cohérent lisible et partagé** », et sa validation par une « **consultation de la population** ».

Nos partenaires des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer prennent un chemin différent de celui annoncé. Nous, nous demeurons convaincus que la route indiquée au départ, à trois, droite, transparente, et démocratique, est la meilleure. Pour mesurer l'adhésion de la population, l'outil idéal est le référendum consultatif. Rendez-vous est fixé le 11 décembre. Mais où est « **le projet** » ? Ce projet rédigé à trois et dont je souhaitais être l'ambassadeur auprès de vous, hélas n'existe pas. Trop pressés, nos partenaires ont brûlé cette étape. Fallait-il faire pareil ? Donc nous renier et trahir votre confiance ? Ou déserter le sujet et nous replier sur nous-mêmes ? Non. Nous ne lâchons pas en rase campagne tous ceux qui veulent fonder une **Commune nouvelle** unissant au même moment nos trois communes.

En votant le 11 décembre, vous déposerez dans l'urne une clé pour déverrouiller la situation. Nous ne craignons pas le suffrage populaire, ni l'alternative à arbitrer.* Le « Oui » puissant amplifiera notre demande de révision de la stratégie de nos partenaires. Leur parti pris recroqueville l'espérance fusionniste sur un territoire étriqué et incohérent. Le « Non » ne nous laissera pas démunis. Notre commune dispose de ressources en garantie de son autonomie. D'autre part, dès le 1er janvier 2017, Le Château d'Olonne rejoindra la **Communauté d'agglomération** qui réduira automatiquement le rayon d'action de toutes ses communes membres, fusionnées ou pas.

Oui ? Non ? Le scrutin du 11 décembre nous départagera, il ne nous divisera pas. Quelle que soit votre réponse, il lui faut une majorité forte. Ainsi, la déception de la minorité s'apaisera plus facilement.

Encore une fois, Votez !

Autre « mobilisation », avec les élus du Conseil municipal et les personnels municipaux, je vous donne rendez-vous ce week-end pour un événement typiquement castelolonnais : **Mille Arbres.**

Cordialement

Joël Mercier,
Maire

*Le document en pages centrales de ce **Castel info**, met en lumière les points essentiels.

Hôtel de Ville, République… et fusion

Estelle Grelier, **Secrétaire d'État aux Collectivités territoriales**, a vécu le « bonheur »* d'inaugurer l'Hôtel de Ville. Pour elle, la mairie est la « porte d'entrée » dans la République, les Français sont attachés à leurs communes, et il faut éviter les fusions dans « le flou ».

« Je me range à votre avis. L'Hôtel de Ville servira aux habitants ! » Estelle Grelier donne raison au maire. Il venait de dire : **« Que les Castelolonnais adhèrent ou pas à la fusion, cet Hôtel de Ville a heureusement été réalisé à temps. Édifié avec leurs propres contributions, il n'handicape en rien l'avenir local. Bien au contraire. Quel que soit le choix des Castelolonnais le 11 décembre, nous assumerons toujours aussi fièrement cette réalisation »**.

Sylviane Bulteau, députée, Annick Billon, sénatrice et adjointe au maire, Estelle Grelier, Secrétaire d'État aux Collectivités territoriales, Joël Mercier, maire, Jean-Yves Burnaud, maire honoraire.

Au fil de l'allocution du maire

Où étions-nous ?

Dans une mairie ancienne dont aucun Castelolonnais ne dira sincèrement qu'elle lui convenait bien. À sa construction, en 1964, la commune comptait 4 000 habitants et 14 employés municipaux (…) aujourd'hui 14 000 habitants et 175 fonctionnaires territoriaux à leur service. Cette mairie craquait de toutes parts. Autre mauvaise note : zéro pour l'accueil, l'accessibilité, les conditions de travail, l'isolation thermique.

La décision

L'hypothèse d'une extension/rénovation fut chiffrée et jugée périlleuse. La décision de repartir à neuf a été prise en 2012. En 2013, **le projet architectural sélectionné fut ratifié par le Conseil municipal. Aucune voix contre, aucune abstention, ni dans le groupe majoritaire ni dans les deux groupes minoritaires. Mais, pour ne pas contraindre la nouvelle équipe municipale de 2014 à le suivre, mon prédécesseur Jean-Yves Burnaud a temporisé. Il nous a laissé toute liberté d'engager ou pas l'opération. Un seul élu du nouveau Conseil municipal, toujours avec trois groupes différents, a voté contre.**

Le prix

Le coût de l'Hôtel de Ville, hors aménagements extérieurs et maîtrise d'œuvre, est de 3 300 000 € TTC. **L'État subventionne à 300 000 €. Fixé en 2012, le budget prévisionnel est respecté sans dérapage. Autofinancé, cet Hôtel de Ville ne crée aucune dette. La preuve : la dette publique par habitant est passée de 468 € en 2015 à 406 € début 2016.**

Tout bénéfice pour le centre-ville…

L'Hôtel de Ville est matériellement la pièce maîtresse d'un ambitieux plan de reconfiguration des espaces publics du centre-ville. Les Castelolonnais en verront les effets bientôt avec l'aménagement du parvis jusqu'au rond-point du jet d'eau et une liaison en terrasses vers l'Aire des Vallées. Nos concitoyens apprécieront ainsi la plus-value de cet Hôtel de Ville pour leur cadre de vie et le rayonnement du centre-ville.

Fusion ou pas, aucun dilemme…

Les Castelolonnais disent « Oui » ? **Nous offrirons à la Commune nouvelle un outil neuf et libre de toute charge d'emprunt. Son transfert sera de bon augure pour les habitants du périmètre actuel du Château d'Olonne. Avec cette mairie neuve, nous assurerons l'ancrage des services de proximité auxquels sont attachés tous les citoyens et administrés de France.**

Il faut se poser la question suivante : une future Commune nouvelle aurait-elle la volonté et les moyens d'investir à notre place dans un tel but ? Faute de projet commun préparé entre les trois actuelles villes, je l'ignore, mais j'en doute fort.

Les Castelolonnais disent « Non » ? **Alors la commune du Château d'Olonne continuera à s'administrer en toute autonomie et en disposant d'un outil de base fonctionnel. Le Château continuera à jouer le jeu de la mutualisation de ses moyens avec ses proches voisins, et celui de la solidarité de territoire. Dès le 1er janvier 2017 celle-ci aura pour cadre une Communauté d'agglomération avec sept communes.**

La « conviction » d'Estelle Grelier en matière générale de fusions de communes conforte la démarche locale choisie par Joël Mercier et son équipe.

* **« Un vrai moment de bonheur. Merci. »** Dans sa mention manuscrite au **Livre d'Or** de la commune du Château d'Olonne, Estelle Grelier fait aussi part de son **« émotion »**.

La Commune nouvelle, selon la Secrétaire d'État aux Collectivités territoriales

« Personne ne forcera… »

« Vous avez dit ce qu'il faut dire. » Sensible au langage **« franc et direct »** de Joël Mercier sur la **Commune nouvelle** et la fusion, Estelle Grelier dessine la toile de fond nationale. Le **« mouvement est puissant »**, dit-elle. Mais, faisant allusion à une minuscule commune de Normandie réservée par rapport au mouvement autour d'elle, elle assure tout net : **« Personne ne forcera une commune à fusionner avec une autre »**.

« J'ai une conviction »

Pour réussir une fusion, il faut deux conditions affirme Estelle Grelier : un **« projet de territoire pour tous »** et une **« adhésion forte de la population. Il faut que les gens y soient favorables »**. Si l'adhésion est demandée par référendum, les habitants doivent auparavant être éclairés sur **« les enjeux »**.

« Ne pas mentir »

« C'est bien qu'il n'y ait pas de flou sur ces questions. Pour s'assurer que les choses fonctionnent, il ne faut pas mentir aux gens. Vous avez choisi ce point de vue. » Implicitement ou directement, la démarche de l'équipe de Joël Mercier est confortée par ces propos.

Rentrée scolaire tranquille et sécurisée

Classes maintenues, enseignants à leurs postes, effectif des élèves stabilisé… Rentrée paisible donc, mais une préoccupation : la sécurité des enfants. La Ville a pris des dispositions pragmatiques, établissement par établissement.

Le soleil rayonne ce jeudi 1er septembre quand 1 049 élèves découvrent ou retrouvent le chemin des écoles primaires du Château d'Olonne. Soit une vingtaine d'enfants de plus qu'à la rentrée 2015.

Les semaines précédentes, comme tous les ans, la Ville avait diligenté une série de travaux d'amélioration ou d'entretien dans les écoles publiques.

66 000 € ont ainsi été investis pour :

- un changement de chaudière à la maternelle **René-Millet**, et la pose de portes « coupe-bruit » entre les classes élémentaires,
- l'installation de portes adaptées aux personnes à mobilité réduite à la **Pironnière**,
- le remplacement d'une partie de la toiture aux **Nouettes**.

La Ville a aussi consacré 10 000 € à l'achat de « tableaux numériques interactifs », outils pédagogiques de ce début de XXIe siècle.

Les effectifs des écoles au jour de la rentrée

Écoles	Maternelle	Élémentaire
René-Millet	99 élèves 4 classes	154 élèves 6 classes
Les Nouettes	70 élèves 3 classes	131 élèves 6 classes
La Pironnière	83 élèves 3 classes	121 élèves 5 classes
Saint-Paul	52 élèves 2 classes	113 élèves 4 classes
Amiral	78 élèves 3 classes	148 élèves 6 classes

Rythmes scolaires et épanouissement des enfants

La Ville consolide et élargit l'éventail des activités péri-éducatives qui au Château d'Olonne donnent toute sa pertinence à la réforme des rythmes scolaires depuis deux ans.

Le niveau élevé de la motivation et de la participation des enfants, et la satisfaction des parents, encouragent la Ville à confirmer le cap avec un seul objectif : l'épanouissement des enfants. Pour la 3e année consécutive, elle déploie des trésors d'imagination dans la sélection et l'organisation des temps d'activités péri-éducatives (Tape).

Parmi les nouvelles propositions, l'atelier **À la place de…**, sensibilise les enfants à la prise en compte des différences entre les personnes et à leur respect.

Gratuites, ces activités ont néanmoins un coût de revient significatif : 252 € par enfant. Compte tenu des transferts de charges, des aides de l'État et de la Caisse d'allocations familiales, la part de la commune s'établit à 105 € par enfant. Soit une dépense annuelle de 62 000 € que l'équipe municipale décrit comme un « investissement » pour la réussite des enfants.

Castel'Pass

Pour un montant de 30 à 80 €, cette aide municipale est versée aux familles de tout enfant castelolonnais pour lui permettre d'accéder plus facilement à un loisir extrascolaire sportif, culturel, etc. Les demandes peuvent être déposées jusqu'au 31 mars. Il suffit de justifier que l'enfant est scolarisé au niveau élémentaire, et de produire une attestation d'inscription au club ou organisme assurant l'activité.

Contact : service **Éducation, enfance, jeunesse**
Tél. 02 51 23 88 02,
education.enfance.jeunesse@ville-chateaudolonne.fr

Pratique, le « guichet unique » du service Éducation, enfance, jeunesse

L'écoute, le renseignement, l'accueil des parents, les inscriptions, le paiement des prestations et le suivi administratif des dossiers relatifs à la vie scolaire et au centre de loisirs des **Plesses** passent par un seul service : le secrétariat du service **Éducation, enfance, jeunesse**, à l'Hôtel de Ville. Le public étant le même - les familles d'enfants fréquentant les infrastructures communales scolaires et de loisirs - la réorganisation simplifie les démarches des parents. Elle leur garantit aussi la permanence du service public, les personnels concernés se relayant en cas d'indisponibilité ou de vacances.

Nouveaux enseignants

Isabelle Bécot ayant terminé sa carrière, Véronique Montaut lui succède à la Direction de l'école maternelle **René-Millet**. Elle exerçait auparavant à La Roche-sur-Yon.

Charlène Belleil remplace Catherine Rébullida à l'école primaire de la **Pironnière**. Elle vient du Fenouiller.

Julie Rabreau exerce à mi-temps à l'école élémentaire **René-Millet** - dans la classe de Béatrice Champeaux - et dans une seconde école à Talmont-Saint-Hilaire. Elle vient de Saint-Mesmin.

Jessica Brunet assure les remplacements des temps de décharge d'enseignement de trois directeurs d'école : un à l'école élémentaire des **Nouettes**, le 2e à l'école maternelle **René-Millet** et le 3e à l'école **Clemenceau** des Sables d'Olonne.

La rentrée de Damien, apprenti

Animé par « l'envie de transformer des choses », Damien Legendre, 15 ans, est déterminé : il veut être menuisier. La Ville va l'aider pendant deux ans…

Damien, jeune Castelolonnais qui sait ce qu'il veut, est sorti de l'établissement **Jean-Monnet** avec la mention « assez bien » au brevet des collèges. Son avenir professionnel, il le fonde sur une puissante aspiration : son envie de **« partir d'un matériau pour arriver à la réalisation d'un objet »**. À la rentrée, Damien a donc assez logiquement rejoint le **Centre de formation d'apprentis** (Cfa), option menuiserie, des **Maisons familiales rurales de Vendée**, à Bourgenay, commune de Talmont-Saint-Hilaire.

Trois semaines sur quatre avec Jacky

Désormais, le premier objectif de l'élève apprenti est d'obtenir le Certificat d'aptitude professionnelle, le fameux CAP. Il le décrochera vraisemblablement dans un peu moins de deux ans. Entretemps, Jacky Gautreau, le menuisier du Centre technique municipal des **Plesses** lui aura transmis le meilleur de son savoir-faire. Jacky Gautreau, 35 ans de métier, est en effet son tuteur dans le cadre du processus de formation par alternance. Trois semaines sur quatre, le « duo Jacky / Damien » sera inséparable à l'établi comme dans l'un ou l'autre des bâtiments municipaux, ici pour réparer un meuble, là pour poser des menuiseries ou fabriquer des rangements, réparer du mobilier, etc.

Outillage et sécurité, OK

Damien peut appuyer sa formation et sa qualification sur l'expérience et le savoir-faire de Jacky.

Démarchée par l'organisme formateur de Damien, la Ville s'engage pour la première fois dans un tel accompagnement. Condition initiale évidente, il fallait que l'attente du Cfa et de l'apprenti coïncident à une offre de formation possible dans les services municipaux. Prêt à modifier ses habitudes, et surtout déterminé à transmettre son savoir-faire avec patience, bienveillance et attention, Jacky Gautreau a vite dit oui.

Stéphane Brosseau, formateur et interlocuteur du Cfa s'est assuré du « répondant » de Jacky. Il est venu voir si l'outillage dont dispose le Centre technique municipal est adapté aux besoins en formation de Damien. Il a aussi contrôlé que l'apprenti apprendra et travaillera en toute sécurité. Pas de souci, après une remise aux normes l'an dernier, l'atelier de menuiserie et ses équipements sont conformes aux prescriptions contemporaines.

Ravi de l'accueil qui lui est réservé au Centre technique municipal, Damien touche du bois !

Sécurisation des écoles au cas par cas

Vu le climat d'insécurité provoqué par les attentats et vu les consignes du gouvernement, chaque école fait désormais l'objet de mesures préventives de sécurité. Ligne conductrice : tenir les enfants le plus possible à distance des points d'où pourrait surgir le danger.

Le but est de combler, tant que faire se peut, des failles que pourraient mettre à profit des individus mal intentionnés. Conscient qu'il est illusoire de garantir ou promettre une sécurité à 100 %, le maire Joël Mercier a néanmoins pris une série de dispositions censées réduire les risques et conforter la prévention. Elles visent surtout le domaine public environnant les établissements scolaires. Elles sont prises au cas par cas, selon la configuration de l'école, son insertion dans le quartier, le profil des rues d'accès… Elles se concentrent donc aux abords des écoles, avec surtout des empêchements de stationnement.

Les mesures sont fixées à titre probatoire. Elles perdureront sûrement, mais elles pourront être réduites ou renforcées selon leur pertinence. Exemple, les barrières de type ganivelle mises en place au jour de la rentrée, pourraient à terme être remplacées par des dispositifs anti incursion plus lourds ou « bétonnés » et plus dissuasifs.

René-Millet

- École élémentaire. L'installation de ganivelles n'est qu'une première mesure. La Ville cherche aussi à réduire l'exposition de la cour de récréation.
- École maternelle. Des barrières sont posées à l'entrée, rue de l'église, là où le stationnement était déjà interdit. Et le stationnement est rendu impossible à hauteur de la salle de motricité. L'accès à la garderie est protégé.

Les Nouettes

- École élémentaire. Sur toute une partie de la rue George-Sand, le stationnement est rendu impossible.
- École maternelle, l'accès des enfants par la rue Condorcet semble satisfaisant.

  Devant le restaurant scolaire, le stationnement des véhicules du personnel réduit le risque.

La Pironnière

- École maternelle. Rue Jules-Ferry, le stationnement devant l'entrée et la cour est neutralisé par des ganivelles.
- École élémentaire. La cour de récréation est déplacée à l'arrière, rue Alain-Colas, sur un espace clos par des murs conséquents.

École Saint-Paul

- Rue Pierre-de-Coubertin, l'accès jusqu'au portail d'entrée est protégé par des ganivelles.

Centre de loisirs des Plesses

- Mesure radicale, le parking est fermé au public et verrouillé. Enfants et parents rentrent par le portillon de la rue des Plesses.

« La Maison bleue » bien orientée

Cet été, l'**Éhpad Les Vallées** a ouvert son « Unité pour personnes âgées désorientées ». Sécurité et bien-être des résidents sont les mots-clés de **La Maison bleue**.

La création d'une **Unité pour personnes âgées désorientées (Upad)**, est le 1er résultat du programme d'extension/rénovation de l'**Éhpad Les Vallées**. C'est aussi une « première » au Pays des Olonnes où n'existait pas de structure publique de ce type.

Comme le fonctionnement de l'établissement, cette « maison » est conçue pour que les personnes « désorientées », c'est-à-dire affectées par des troubles comme la maladie d'**Alzheimer**, vivent dans les meilleures conditions possibles de confort, de sérénité, d'apaisement, voire d'épanouissement. Pour ces personnes fragiles, un « bonus » d'humanité est essentiel. C'est une arme de défense face à l'évolution de leur pathologie.

La Maison bleue

Pour une capacité d'accueil de quatorze personnes l'**Upad**, dénommé **La Maison bleue**, a fait le plein dès le premier jour. Onze résidents de l'**Éhpad** l'ont immédiatement rejoint. Différence avec leur cadre de vie précédent, ils ne s'y retrouvent jamais seuls. Toute la journée, de 7 h à 21 h, un personnel attentif et présent dans leur champ de vision est intégré à leur quotidien. Les repères humains sont permanents. Le risque d'errer dans les couloirs, ou de paniquer, est maîtrisé. L'espace est clos, sécurisé. Mais, vu l'accès aux espaces verts extérieurs et l'organisation intérieure, **La Maison bleue** n'apparaît pas fermée.

Activités banales mais stimulantes

La lecture du journal et le commentaire des infos, un exercice interactif stimulant.

Les quatorze chambres bordent les espaces communs centraux et d'un seul tenant. Quand elle sort de sa chambre, la personne entre de plain-pied dans des lieux de vie partagés et sans entraves de cloisons : salon, espace d'activités, restaurant, « cuisine », office. Maintenir propres ces espaces, mettre le couvert, ranger… les résidents participent assez spontanément.

Tant mieux : toute activité, des plus ordinaire ou banale, fait sensiblement obstacle à la maladie. Le personnel encadrant s'attache justement à mobiliser les capacités et les ressources individuelles des résidents. Cette perception positive est primordiale au regard du revers des difficultés.

Au centre de l'établissement, l'espace commun de vie et d'activités.

Exceptés deux lits supplémentaires, la capacité d'accueil de l'**Éhpad** n'augmente pas avec la création de l'**Upad**. Elle se stabilise à 80 places. En revanche, **La Maison bleue** apporte une réponse qualitative à un défi majeur du très grand âge. Cette réponse est accessible aux familles à revenus ordinaires. Le prix de journée à l'**Upad** reste identique à celui de l'**Éhpad**, l'établissement castelolonnais étant déjà l'un des plus abordables en Vendée.

Suite du programme…

La création de l'**Upad** et de quatre nouveaux logements faisait partie du volet « neuf » du plan global de rénovation/extension de l'**Éhpad**. Le programme « neuf » se poursuit avec la création d'un nouveau restaurant et d'une nouvelle salle d'activités pour les résidents de l'**Éhpad**. Puis, dans le périmètre des murs existants, le volet réhabilitation visera l'installation d'une nouvelle cuisine, d'un pôle de soins, le déplacement de l'accueil… et le transfert du Ccas dans un an.

Le tout représente un investissement de 6 000 000 € de travaux et d'équipements. Certes le financement n'a strictement rien à voir, mais on peut mesurer la dimension de l'opération par comparaison au nouvel Hôtel de Ville, lequel a coûté 3 300 000 €.

« Monalisa » recherche des bénévoles pour visiter les personnes âgées

Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés ! Au Château d'Olonne, où les plus de 75 ans représentent 15 % de la population et vivent à 96 % chez eux, combien n'ont personne à qui parler ? Ne serait-ce que « de la pluie et du beau temps » ?

Adhérant à l'association **Monalisa** – contraction du slogan mobilisateur - le Centre communal d'action sociale (Ccas) recherche une dizaine de personnes disposées à rendre visite à des personnes âgées vivant en résidence ou à leur domicile personnel. Si l'engagement dans la durée est important, les volontaires gardent la maîtrise du temps à y consacrer. Si pour l'un c'est une demi-journée ou deux heures par semaine, soit. Si pour un autre, ce sera plutôt une demi-journée par mois, très bien.

Mais qu'attend-on des volontaires ? Comment aborder les personnes âgées isolées ? L'éclairage d'un psychologue est prévu, le partage des expériences aussi. C'est compris dans l'esprit de « réseau » de **Monalisa**.

Pour tout complément d'explication ou offre de service, contacter Émilie Cousteix, Tél. 02 51 23 88 06. Directrice du Ccas, elle est la coordinatrice locale de **Monalisa**.

Centre-ville

95 logements en îlots

Désormais cadrée, l'urbanisation du **Centre-ville 3** aura pour fondations un habitat organisé en « îlots » dans un environnement soigné.

Vue de la salle de sports* Pierre-de-Coubertin*, une partie de la* Zac Centre-ville 3 *avec le boulevard des AFN au premier plan, et au fond la résidence* Sainte-Madeleine *de l'autre côté de la rue Séraphin-Buton.

Feu vert ! Le Conseil municipal a ratifié le projet d'aménagement d'un hectare et demi de terrain situé entre la rue Séraphin-Buton et le boulevard des AFN, face au parc **Pierre-de-Coubertin**. Un pôle d'habitat va combler cette « dent creuse » dans l'urbanisation.

Maîtrisant le foncier, la Ville assure les futurs habitants d'un cadre de vie agréable et de qualité. Exigeant la réussite de l'insertion urbaine et environnementale, elle met « la main à la poche ».

- La Ville contribuera pour 150 000 € à la réalisation des infrastructures collectives (voirie, assainissement, etc.) dont le coût estimatif approche le million d'euros. Elle financera ainsi un « mail » Nord/Sud, cheminement piétonnier central reliant la rue Séraphin-Buton au boulevard des AFN.
- La Ville garantit aussi l'équilibre financier de l'aménagement global. Le montant de l'opération étant chiffré à 2 400 000 €, elle s'engage pour 330 000 €. La somme est couverte à hauteur de 265 000 €, montant du solde de réalisation du lotissement **Les Prés de la Clais Nord**. Ce bonus était réservé pour un coup de pouce à un projet significatif en logements accessibles.

Résidences et maisons groupées

Cadré par la procédure de Zone d'aménagement concerté (Zac), ce projet dit **Centre-ville 3**, a été redimensionné au plan du programme immobilier. 95 logements sont prévus, dont 24 en logement locatif social. De façon générale, l'habitat sera concentré sur la base d'îlots avec une dominante de résidences de dix à quinze logements et de maisons individuelles groupées.

Le projet réserve aussi de l'espace pour des activités commerciales en rez-de-chaussée d'immeubles, rue Séraphin-Buton.

Par un traité de concession – comme pour **Les Prés de la Clais Sud** – l'aménagement est confié à la **Société publique locale**, Spl, émanation de **Vendée Expansion** et des collectivités locales de Vendée. Deux séquences d'aménagement sont prévues. Elles s'enchaîneront au fil de la commercialisation des îlots.

Les premiers permis de construire pourraient être instruits fin 2017 ou début 2018.

« État des lieux » du logement pour tous

Locataires ou propriétaires, tous les Castelolonnais doivent pouvoir habiter dans l'un ou l'autre des quartiers du Château d'Olonne. Mise en œuvre par des règles précises du Plan local d'urbanisme, cette volonté municipale de mixité ou de « brassage » de la population apparaît dans les programmes immobiliers d'ensemble.

Prés de la Clais Sud

La Ville a fixé, par la procédure de la Zone d'aménagement concerté, un objectif de 281 logements dont 59 logements sociaux locatifs, 83 « abordables »*, et 139 maisons en accession « libre » à la propriété. Soit un équilibre 50-50 entre les logements de « régime ordinaire » et ceux, plus « accessibles », pour lesquels la Ville a fait réserver la place nécessaire.

- La 1re tranche du lotissement s'achève pour 89 logements, dont 19 « abordables » et un programme de 15 logements sociaux confié à **Vendée Logement** et dont le permis de construire est à l'instruction.
- La 2e tranche se terminera courant 2017 avec 77 logements dont 25 en catégorie « abordable ». Pour cette « famille », tous les lots sont attribués et les premiers permis de construire sont délivrés. 15 logements sociaux seront édifiés en « maisons individuelles groupées ».
- La 3e tranche démarrera début 2017 pour 103 logements. Elle comprendra 39 logements en régime « abordable » et un minimum de 29 logements sociaux.
- La 4e et dernière tranche se concentrera sur l'immobilier en accession libre.

20 % de logements sociaux par programme

- **Rue Jean-de-La-Bruyère**, le lotissement privé **Les Sablines** comprendra 5 logements sociaux locatifs, soit 20 % du programme d'ensemble tel que prescrit au Plu. Pour ce volet, le promoteur choisit pour partenaire le bailleur social **Vendée Logement**.
- **Rue de la République**, les mêmes dispositions s'appliquent pour un immeuble dont l'achèvement est prévu dans un peu plus d'un an. Il comptera 5 logements sociaux locatifs traités aussi par **Vendée Logement**.

Ces deux projets seront concrétisés fin 2017.

Projets à moyen terme

- **Centre-ville** : 24 des 95 logements relèveront du secteur social locatif (voir ci-dessus).
- **Puits Rochais** : route de Talmont, le projet de lotissement communal, pour une quarantaine de logements, sera fondé sur le logement social et le logement « abordable ».
- **Fond sablais** : entre la rue des Marchais et la rue des Sablais, un projet est à l'étude sur la base de 22 logements dont 4 en social locatif, et 4 en « abordable » ; le permis d'aménager sera délivré en 2017.
- **La Poitevinière** : un permis d'aménager est en cours d'étude pour 32 logements, dont 5 en social locatif, et 4 en « abordable ». Le permis d'aménager sera délivré en 2017.

*Terrain avec sa maison, ou terrain nu, proposés à des prix préférentiels par rapport au marché de l'immobilier.

Retouches au parc Pierre-de-Coubertin

Créé avec la salle de sport et **La gargamoëlle**, le parc **Pierre-de-Coubertin** fait l'objet de travaux de sécurisation pour les piétons et de restauration des espaces verts…

Les chênes bordant le boulevard des AFN se portent comme un charme ! En revanche les plantations plus récentes, celles apportées à la création du parc, ne se sont pas toutes épanouies.

Vu leur état sanitaire, quarante arbres ont été arrachés début octobre, dont les peupliers et les érables. Le même sort frappe les cerisiers fleurs en double alignement du chemin qui structure le parc dans toute sa diagonale. Ils seront remplacés dans les prochains jours par des sujets d'une variété similaire. Les massifs horticoles sont eux aussi repris de A à Z. Certains sont supprimés pour être traités en pelouse, et un nouveau massif sera créé.

Les arbres de la diagonale piétonnière se sont mal acclimatés. Ils seront tous remplacés.

De façon générale, pour tout le parc, la sélection des nouvelles plantations d'arbustes et de vivaces est fondée sur le parti pris de voir le parc **Pierre-de-Coubertin** régulièrement « en fleurs » en toute saison. Enfin, les grands espaces en pelouse seront à l'avenir traités en prairie. La diversité biologique y trouvera son compte !

La Ville consacre 16 500 € à l'achat des végétaux et des matériaux divers (terre, poteaux, paillage) nécessaire aux plantations. Le service municipal **Espaces verts** est chargé de l'ensemble du réagencement.

Quai bus, passage piéton…

Pratiques et bien fréquentés, des conteneurs en points d'apport volontaire des déchets sont facilement accessibles à l'entrée du parc. En revanche, l'organisation actuelle du stationnement automobile s'accommode mal avec la sécurité des piétons faute de visibilité. Un correctif est prévu avec le déplacement du cheminement piétonnier et la délimitation d'un espace de stationnement automobile au plus près des conteneurs.

De l'autre côté, pratiquement à l'entrée de la salle de sport, l'emplacement réservé aux cars va être équipé d'un quai bus aux normes pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Investissement, environ 13 000 €. Les travaux ont été engagés au début du mois.

Cimetière du **Vivier**

Généralisation du gazon au printemps

Entre les tombes, semer du gazon contre les mauvaises herbes ! Un paradoxe ? Non…

Telle est bien la solution choisie pour l'entretien du cimetière alors que l'interdiction pure et simple des désherbants toxiques s'appliquera le 1er janvier prochain. L'objectif est de couvrir les allées de gazon pour pouvoir les entretenir à la tondeuse.

Au printemps, les services municipaux ont testé plusieurs combinaisons de gazon sur quelques carrés test. Premier enseignement positif, tous les semis ont pris. Mais les levées sont contrastées : pousse trop haute et trop dense ici, trop lente à côté, inesthétique par ailleurs… L'expérimentation a en revanche confirmé qu'il faut dissocier les semis en fonction des espaces à engazonner, c'est-à-dire selon qu'il soit possible ou pas d'y passer la tondeuse.

Conclusion générale assez franche, le mélange de fétuque et de ray-grass est le mieux approprié pour couvrir les allées entre les tombes. Et pour les espaces plus étroits, le sedum rend le meilleur résultat.

La Ville prévoit donc d'engazonner l'ensemble des « carrés » du cimetière sur ces bases au printemps prochain, sachant qu'il faudra compter deux ans pour aboutir à une couverture végétale harmonieuse.

Prochain très gros dossier, Les Bourrelières

La Ville va engager une modification du Plan local d'urbanisme (Plu) pour préparer l'urbanisation du secteur des **Bourrelières**, soit 14 hectares déjà réservés à l'habitat à l'ouest de l'avenue du Pas du Bois. La modification vise à requalifier le secteur « d'urbanisable à long terme » à « urbanisable à court terme ».

Le petit changement d'adjectif permettra d'ouvrir un 3e grand programme de logements en milieu urbain, alors que le dossier des **Prés de la Clais Sud** se concrétise et que celui du **Centre-ville 3** prend la ligne de départ. L'expérience montrant que le temps des expertises préalables à ce type d'urbanisation se mesure en années, la Ville prend les devants. Le bureau d'études qui préparera la modification du Plu sera choisi à la fin du mois. L'enquête publique se déroulera sans doute au printemps 2017.

Puits d'Enfer, « la route » à suivre

La Ville et le **Conservatoire du littoral** ont exposé aux riverains du secteur du **Puits d'Enfer** les perspectives à l'étude pour la renaturation de l'environnement. Reculer la route littorale apparaît primordial…

Signe d'intérêt ou d'attachement du public, cet été les visites guidées de l'ex-circuit du **Puits d'Enfer** ont toutes fait le plein. Acquis il y a un an par le **Conservatoire du littoral**, ces 23 hectares constituent le bloc central d'un vaste espace qui à moyen terme sera rendu à la nature et ouvert à tous.

L'ensemble représente 60 hectares. Partant du bord de mer, il s'enfonce dans les terres sur 800 mètres environ. Le parti pris de sa restauration écologique est irrémédiable.

Mais il faudra du temps car :

- les partenaires associés à l'objectif - Ville, Département, et **Conservatoire du littoral** – ne disposent pas de tout le foncier ; celui-ci est très parcellisé et émietté entre une multitude de propriétaires ;
- même s'il est inéluctable, le processus de retour à la nature est encadré de règles pointilleuses.

L'opération « nettoyage » s'achève

Les poteaux et fils téléphoniques ont disparu de l'ex-circuit. Les glissières de sécurité aussi*. Entassés par centaines, les pneus viennent d'être retirés et les quatre bâtiments existants sont sur le point d'être déconstruits. Le site devient écologiquement « propre ». Il est vraisemblable qu'on n'y touche plus pendant deux ans.

*Sauf un élément bordant la route actuelle, car il joue un rôle de sécurisation de la circulation routière.

Le capital patrimonial

Les aménagements potentiels seront conditionnés aux enseignements de différentes études. Certaines sont closes. D'autres viendront dire si les projets envisagés sont compatibles ou pas avec ces conclusions.

Bouclées, les études naturalistes dressent l'état détaillé et cartographié de la faune et de la flore. Parmi le capital écologique, on compte quatre fleurs « patrimoniales » dont le silène de Porto et la linaire des sables, et des oiseaux typiques tels la linotte mélodieuse et le pipit farlouse.

L'hypothèse du déplacement de la route littorale

Dans ce cadre, le plus grand défi sera de déplacer une partie de la route littorale – du **Puits d'Enfer** à l'**Anse aux Moines** – pour la fixer plus au nord, sur la rue du **Fief Saint-Jean** qu'il faudra prolonger. L'intérêt est essentiel : des falaises de la **Côte sauvage** à cette rue, la restauration naturelle serait ainsi totale.

Second intérêt majeur, le déplacement de la route littorale garantirait la sécurité et la permanence de la circulation en toute saison. Aujourd'hui cette partie de route est exposée au risque de « submersion marine » avec de violents abats de « paquets de mer » et de galets lors des tempêtes hivernales conjuguées aux fortes marées. Il faut alors barrer la route et installer une déviation, de jour comme de nuit. Personne ne peut non plus ignorer qu'en 2010 la tempête **Xynthia** a « dynamité » la route à l'**Anse de la Parée**.

Les riverains informés et écoutés

Début septembre, les riverains du site et les commerçants de la **Pironnière** ont été reçus à l'Hôtel de Ville. Le maire, ses collègues, les techniciens municipaux et les experts des bureaux d'études leur ont présenté les objectifs et tout le contexte des contraintes. Conclusion de cette première rencontre : les riverains adhèrent globalement au principe de restauration écologique du site. Le dévoiement de la route littorale étant au centre de leurs attentions, leurs remarques seront étudiées tout au long du projet. Ils seront tenus régulièrement informés, sachant qu'un avant-projet pourrait être dessiné au printemps 2017, puis une enquête publique lancée à l'automne suivant.

D'ici là le site restera fermé au public… sauf programme de visites guidées à partir d'avril 2017 !

Les principaux tr

1 Rue Flaubert

Vieillissant, le massif horticole a été recomposé par le service **Espaces verts** il y a quelques semaines sur la base de plantations d'arbustes grenadiers, et de plantes vivaces dans les tonalités jaune, orange, et rouge... conformément à la charte chromatique du quartier.

2 Éhpad Les Vallées

L'ouverture de **La Maison bleue** pour les personnes âgées désorientées marque une étape majeure du programme global d'agrandissement et de rénovation de l'établissement créé il y a 30 ans.

Lire page 6.

3 Littoral : « nettoyage » au Puits d'Enf

Le passé « mécanique » l'ancien circuit automob passe à la trappe. Potea électriques, bâtiments, pne de sécurité... disparaiss tour à tour. La restaurat écologique prend le relais.

Lire page 9.

5 Acquisition d'un broyeur

Pour 23 000 €, la Ville a acquis cet été un matériel pour le broyage des branchages dégagés avec l'entretien de l'environnement. Du Centre technique municipal, le produit de broyat est utilisé par le service **Espaces verts** comme matériau de paillage. Auparavant, la Ville louait régulièrement un matériel comparable. Tous comptes faits, la Ville a estimé plus rationnel de s'équiper.

7 Cimetière du Vivier

Le cimetière verdit. La Ville a trouvé avec le gazon sa parade à l'interdiction de désherber avec des produits chimiques. Vu l'expérience des semis du printemps, elle choisit d'engazonner l'ensemble des allées et de les entretenir à la tondeuse.

Lire page 8.

9 Parc Pierre-de-Coubertin

Arrachage des arbres mal portants, nouvelles plantations, fleurissement accentué, aménagements pour la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite : pour 30 000 € d'investissement, la Ville apporte des « retouches » à l'environnement du pôle des équipements culturels et sportifs.

Lire page 8.

11 Rue de la Cité des pins

Le service **Espaces verts** a récemment recomposé les plantations des deux massifs horticoles à base d'agapanthes, myrte, sauge, vivaces, tonalités bleu et blanc.

12 Maison des sports et des associations

Le service municipal **Sport et vie associative** s'est installé fin septembre dans la salle de musculation, après réaménagement bien sûr. Un espace est aussi réservé aux associations. Au sous-sol des « box » de rangement permettent de stocker et ranger en bon ordre les matériels des associations.

Vu la mise aux normes des blocs sanitaires, la Ville a consacré presque 100 000 € à l'ensemble des travaux. L'État subventionne pour 21 700 €.

er
de
bile
aux
eus
ent
ion

4 Ancienne mairie

Méthodique, la déconstruction de l'ancienne mairie a duré deux mois. Vendus, les bureaux modulaires ont été enlevés fin août. Pour le bâtiment « en dur », la première séquence consistait à « vider » l'intérieur : radiateurs, tuyaux, portes, fenêtres, câbles, revêtements de sol, etc. Puis l'entreprise chargée de la déconstruction a « attaqué » tout aussi méthodiquement la toiture et les murs en prenant le soin de bien séparer tous les matériaux recyclables.

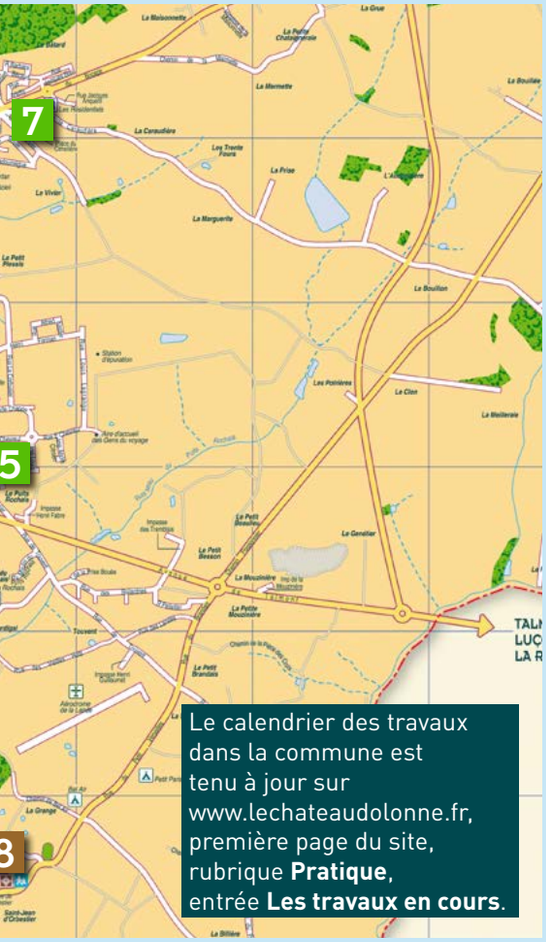

Le calendrier des travaux dans la commune est tenu à jour sur www.lechateaudolonne.fr, première page du site, rubrique **Pratique**, entrée **Les travaux en cours**.

6 Impasse Frédéric-Mistral

Entre le littoral et l'abbaye d'**Orbestier**, l'impasse dessert le lotissement **L'Anse aux Moines**. Les espaces de stationnement viennent d'être retraités en enrobés, et les massifs paysagers sont recomposés.

Investissement, 35 000 €.

8 Abbaye Saint-Jean d'Orbestier

Les vitraux sont posés et la 1re phase de la restauration – chœur, transept et absidioles – se termine. Le programme doit se poursuivre l'an prochain pour la nef. Soit un montant de travaux de 265 000 € hors taxes. Différents partenaires participent au financement avec la Ville : Région, **Direction régionale des affaires culturelles**, et la **Fondation du Patrimoine** qui collecte les dons des entreprises et des particuliers par voie de souscription publique.

10 Rue du Général Drouot

Vétuste, austère et dégradée, la rue est en cours de réfection. La rénovation de la chaussée est accompagnée d'un volet paysager.

Investissement, 110 000 €.

Lire page 12.

13 Lotissement Les Bourrelières

« Rafraîchissement » des espaces publics – voirie, plantations, placettes - dans un esprit de bonification du cadre de vie des habitants... le même esprit qui avait prévalu il y a un an pour le quartier des **Aineries**, de l'autre côté de la rue Jean-de-La-Bruyère.

Lire page 12.

14 Domaine de la Pironnière

Prévu au plan pluriannuel de réfection de la voirie, l'aménagement final de la rue Jules Verne et des allées de La Claye, de la Vertime, et de Rochebonne, a été lancé mi-octobre.

Les travaux s'achèveront avant la fin de l'année.

Investissement, 200 000 €.

10 km/h en moins, rue des Nouettes

Avec les dispositions prises ces derniers mois la vitesse automobile diminue.

Au printemps, en réponse à la préoccupation de sécurité ressentie et exprimée par les riverains, la Ville a pris une série de dispositions pour réduire la vitesse de la circulation automobile rue des Nouettes, dont le régime du 30 km/h.

Pour s'assurer de données fiables de nature à relativiser les observations subjectives et parfois opposées des uns ou des autres, la Ville a diligenté des comptages avant et après mise en application des nouvelles mesures. Les premiers ont été faits toute la première semaine de mars, les seconds toute la première semaine de juin.

Que montre la comparaison ?

- Premier constat, les flux quotidiens ont diminué d'environ 20 % dans les deux sens de circulation, le nombre de véhicules comptabilisés passant en moyenne de 3 631 à 2 852 par jour.
- Deuxième enseignement, la vitesse moyenne a fléchi aussi. Même si la limite des « 30 à l'heure » n'est pas encore pleinement respectée par tous les usagers de la rue malgré la signalisation, les rappels, et les marquages au sol, cette réduction est d'environ 10 km/h.

Ce résultat très significatif s'inscrit bien dans le sens de l'objectif recherché.

Des améliorations sont toujours possibles, ainsi, la Ville réfléchit à des mesures ou des aménagements éventuels de nature à conforter la sécurité au carrefour formé avec la rue de la Plaine.

« Rafraîchissement » du lotissement Les Bourrelières

De taille modeste et délimité par les rues Jean-Cocteau, Louis-Aragon, et Hervé-Bazin, le quartier pavillonnaire **Les Bourrelières** est assez récent. Une douzaine d'années après sa création, l'état de la voirie demeure tout à fait satisfaisant. En revanche, les trottoirs sablés se sont dégradés et les plantations ont périclité. Après concertation avec les riverains, la Ville a donc entrepris, à l'automne, de rafraîchir les espaces publics sur la base d'un plan comprenant :

- le remplacement des candélabres d'éclairage public avec des mâts de plus belle facture et des ampoules plus économes sur le plan énergétique,
- le traitement des trottoirs en bitume,
- l'arrachage des érables en mauvaise santé, et la plantation de lilas des Indes (lagerstroemia),
- le traitement des espaces de stationnement à la fois goudronnés et paysagers.

100 000 € sont ainsi investis dans la bonification du cadre de vie des habitants de ce secteur en limite de la rue Jean-de-La-Bruyère. De l'autre côté le quartier des **Aineries**, plus grand, a été traité dans le même esprit il y a un an.

La même placette : sablée avant, et en cours d'aménagement. De nouvelles plantations compléteront le « rafraîchissement ».

Rue du Général Drouot

Un peu plus de vert, un peu moins d'eau...

Cette rue du lotissement de **La Métairie** dessert une vingtaine de maisons, et elle forme une boucle autour d'une petite place. Assez austère avec une chaussée dégradée, la rue du Général Drouot portait l'âge de l'aménagement initial. Soit une quarantaine d'années. Ces dernières semaines la Ville y a investi environ 110 000 € pour relever le niveau du cadre de vie des habitants.

La place centrale est agrandie de 200 m² et ré-engazonnée. Cette extension, avec pose d'un drain agrandit les surfaces perméables de la rue. Ainsi reconfigurée, cette place va mieux retenir et évacuer les eaux de pluie qui, avant, pouvaient déborder sur certaines propriétés riveraines.

Pour briser le linéaire et les surfaces de la chaussée dont l'enrobé est refait, un massif paysager de 120 m² environ a également été créé.

Escales

Le programme des « escales » de la saison culturelle municipale est développé dans un guide diffusé fin août… et toujours disponible.

Saison culturelle 2016 2017
Le Château d'Olonne

Cap sur des **« destinations culturelles exotiques tant au niveau géographique que des parcours artistiques à explorer »**. Philippe Ratier, adjoint au maire **Vie culturelle** ouvre en ces termes la saison culturelle 2016-2017. Le programme des spectacles et animations est en effet composé pour satisfaire la diversité des goûts et des attentes du public local.

Recul par rapport à la saison précédente, cette année il n'a pas été réalisé de guide unissant les programmes culturels des trois communes du Pays des Olonnes. Au grand regret de l'équipe municipale castelolonnaise, les villes des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-mer n'en ont pas voulu.

L'an dernier, l'initiative de communication unique avait permis à tout habitant du Pays des Olonnes de recevoir dans sa boîte à lettres une brochure détaillant l'ensemble de la programmation de l'agglomération. Réalisée dans l'esprit et à la lettre du schéma local de mutualisation, cette « première » promotion globale a coûté 27 194 €. Chaque commune contribuait au pot commun en fonction du nombre d'événements qu'elle programmait : 11 389 € pour Les Sables d'Olonne, 8 600 € pour Olonne-sur-Mer et 7 205 € pour Le Château d'Olonne.

Cette année, la Ville du Château d'Olonne était naturellement disposée à réinvestir au moins la même somme, dans le même esprit. Mais à côté, l'esprit n'y était plus…

Contrainte à une communication autonome, la Ville a consacré un budget de 4 718 € à la réalisation et à la diffusion de son programme culturel. La brochure est disponible à l'Hôtel de Ville, à l'office de tourisme, à la médiathèque **Michel-Raimbaud** et à **La gargamoëlle** et aussi en téléchargement sur **www.lechateaudolonne.fr** dès la page d'accueil.

À La gargamoëlle

Arthur, le pêcheur de sons

Arthur, enfant solitaire et timide joue au grenier. Il découvre une vieille malle pleine de trésors…

Conte musical proposé en partenariat avec le **Conservatoire intercommunal Marin Marais**.

Tout public, dès six ans. Vendredi 18 novembre, 20 h 30, spectacle de 1 h 15.

Billetterie à l'office de tourisme.

Edita Adlerova chante Gershwin

Récital « Jazz symphonique » prévu spécialement pour le public de **La gargamoëlle**.

Tout public. Deux soirées, vendredi 2 et samedi 3 décembre, 20 h 30, spectacle de 1 h 15.

Billetterie à l'office de tourisme.

Rencontres Cinéma

Prochaine session :
7 au 13 décembre.

Goûter de Noël du 3e âge : inscriptions jusqu'au 24 novembre

Accompagné d'un spectacle, le **Goûter de Noël** offert par la Ville est programmé, les jeudis 8 et 15 décembre, à 14 h 30, salle **Plissonneau**, avec les mêmes menu et animations.

L'invitation s'adresse aux Castelolonnais(es) âgé(e)s de 70 ans et plus à la date du goûter. Pour les couples, le conjoint plus jeune est également convié.

Modalités d'inscription

Le nombre de places étant limité, il faut s'inscrire* à l'Hôtel de Ville au plus tard le jeudi 24 novembre, 17 h 30 en se présentant à l'accueil avec le bulletin ci-dessous complété, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Après vérification et un « coup de tampon », la partie droite du bulletin sera rendue. Il faudra la conserver, car elle sera exigée à l'entrée de la salle **Plissonneau** le jour du goûter.

En cas d'empêchement, même de dernière minute, prévenir les services municipaux : Tél. 02 51 23 88 00. Les personnes sur liste d'attente pourront ainsi se joindre à la fête. Enfin, si difficulté de transport pour se rendre au goûter, le service **Événements** proposera une solution, Tél. 02 51 23 88 11.

*Pas d'inscription par courrier ou dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie.

Spectacle cabaret et bal dansant

Associant l'énergie des danseuses à l'élégance du chanteur, la troupe **Smile Cabaret** proposera une « Revue tour du monde et music-hall ». Puis l'orchestre **Michael & Flo** ouvrira le bal en fin d'après-midi. Prévoir ses chaussures de danse !

Bulletin d'inscription

Goûter de Noël Salle Calixte-Aimé Plissonneau

Nom : . . . . . Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

Tél. . . . . Date de naissance : . . . . . .

❏ 1 personne ❏ 2 personnes

Date du goûter (un seul choix) : ❏ 8 décembre, 14 h 30 ❏ 15 décembre, 14 h 30

Signature

Sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Goûter de Noël Salle Calixte-Aimé Plissonneau

Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

❏ 1 personne ❏ 2 personnes

Date du goûter (un seul choix) :

❏ 8 décembre, 14 h 30 ❏ 15 décembre, 14 h 30

Une fois tamponnée à l'Hôtel de Ville, garder la partie du bulletin ci-contre. Elle vous sera demandée à l'entrée du Goûter.

L'événement, la date, la photo…

◀ 4 août

Ouverture à l'**Éhpad Les Vallées** de **La Maison bleue**. Cette structure neuve est spécialement adaptée aux personnes âgées souffrant de troubles de la mémoire. Leur cadre de vie est ici apaisant et stimulant.

Lire page 6.

2 septembre ▲

Bilan de la saison touristique dressé sous un soleil éclatant : le pic estival avec d'excellentes conditions météo a compensé un printemps à bien des égards « pourri ».

7 septembre ▶

Les riverains de l'ancien circuit automobile du **Puits d'Enfer** sont invités à l'Hôtel de Ville où le maire et les représentants du **Conservatoire du littoral** exposent leurs intentions communes pour la restauration écologique de tout le secteur.

Lire page 9.

9 septembre ▶

Réception de « rentrée » !

En présence de Mme Dominique Berthomé, inspectrice de circonscription de l'**Éducation nationale**, l'équipe municipale souhaite une bonne année scolaire aux enseignants des écoles primaires.

Lire page 4.

▲ 22 septembre

À la place de… Des élèves des écoles primaires parcourent l'Hôtel de Ville en fauteuil roulant, comme des personnes handicapées. L'exercice relève d'un atelier proposé dans le cadre des rythmes scolaires, atelier de sensibilisation aux différences.

◀ 30 septembre

Inauguration de l'Hôtel de Ville. **« Architecture audacieuse et réussie, remarquable salle d'archives qui répond à toutes les normes… »** Estelle Grelier, Secrétaire d'État, prend le temps de visiter et d'apprécier la nouvelle mairie. Attentive aux fonctionnaires présents, elle les salue un à un. Liant leur travail avec les missions des élus elle soutient : **« Sans les fonctionnaires, ça fonctionnerait moins bien en France. »**

Lire page 3.

◀ 1er octobre

Au lendemain de l'inauguration, plus de deux cents Castelolonnais visitent leur nouvelle « maison commune ». Pour ce « tour du propriétaire » très convivial, ils sont guidés par le maire et ses collègues du Conseil municipal.

Feux d'enfer sur Verdun et la Somme

« Défensive » ou « d'usure », en 1916 **La Grande Guerre** fauche toujours massivement les fantassins des deux camps ! La liste des Castelolonnais tombés au **Champ d'honneur** s'allonge...

Dix mois, 306 000 morts et disparus, 400 000 blessés : **Verdun** passe à la postérité comme symbole de déluge de feu et de fracas.

La longue bataille - 21 février-19 décembre - est lancée sous un orage d'obus par les Allemands. Ils sont convaincus qu'elle va « **saigner à blanc l'armée française** ». 20 000 soldats tombent les deux premiers jours. La ligne des forts de protection est attaquée. Douaumont est pris. Verdun va vite céder... Non. L'état-major français ouvre la « voie sacrée » qui va ravitailler les tranchées, acheminer des renforts, « remplacer » les combattants morts ou mutilés. Rien qu'au printemps, les Castelolonnais **Henri Gazeau**, **Alphonse Landreau** et **Léon Robin** sont tués au sud de Douaumont, **Jules Chopin** meurt sur le champ de bataille de Moulin Haut, à 30 km au sud de Verdun, **Maximin Pavageau** dans la défense du fort de Thiaumont, **Ferdinand Gautreau** et **Henri Marchandeau** à Fleury de Douamont, au nord est de Verdun.

En juin, malgré l'opiniâtre résistance française, l'ennemi n'a jamais été plus près de prendre Verdun. Mais, début juillet, les **Alliés** ouvrent un autre front, sur la Somme. Les Allemands ne peuvent plus maintenir la même pression sur Verdun. Pourtant les combats ne cessent pas : **Patrice Phélippeau** est tué le 25 août, et **Sylvain Chopin** en septembre au cours d'un bombardement sur la tranchée où il faisait le guet.

À 34 ans, le journalier agricole Henri Marchandeau est tué à la bataille de Verdun le 2 juin 1916. Il laisse une veuve, Armance Marchandeau, et un fils orphelin, Henri, tous deux représentés sur cette photographie avec probablement une nièce de la famille.

À partir d'octobre, l'ennemi recule enfin. Il est définitivement éloigné de Verdun en décembre. Les Allemands sont finalement repoussés sur leurs positions initiales.

Second enfer sur terre, la Somme

Avec pour objectif de percer une brèche au sein des défenses allemandes en Picardie, l'offensive des **Alliés** sur la Somme est lancée le 1er juillet. Elle est massivement conduite par les Britanniques, au Nord, les Français étant positionnés au Sud. 19 000 morts le 1er jour dans le camp britannique. Parmi les victimes françaises, **Louis Danieau** est tué lui aussi. L'offensive cale. Cinq mois plus tard, la progression ne dépasse pas la dizaine de kilomètres. Comme pour Verdun, la bataille s'enlise en guerre d'usure. **Henri Barbeau** et **Victor Merlet** y perdent la vie, le 10 octobre 1916. La bataille prend fin le 18 novembre.

Edmond Grossin, Croix de guerre

Le 28 janvier 1916, **Edmond Grossin**, cultivateur, est posté en guetteur dans sa tranchée, à Lihons, dans la Somme. Un éclat d'obus le blesse très grièvement. Faisant preuve d'un énorme courage, le soldat est décoré de la **Croix de guerre**. Il est rapatrié au Château d'Olonne en septembre 1916, et décède chez lui le 28 juin 1917.

Quatre hommes de « la coloniale » sombrent avec le « Provence II » et le « Gallia »

Soldats du 3e régiment d'infanterie coloniale **François Bouard**, 35 ans, **Emmanuel Idier**, 28 ans, et **Clément Lainé**, 27 ans, embarquent à Toulon le 23 février 1916 sur le **Provence II**.

Le croiseur auxiliaire fait route sur Salonique - en Grèce - avec à son bord un contingent de 2 000 soldats. Trois jours plus tard, le 26 février, le bâtiment est torpillé par un sous-marin allemand au large du cap Matapan (Grèce). 870 hommes survivent au naufrage. Les trois soldats castelolonnais n'en réchappent pas.

Le 4 octobre 1916, le paquebot **Gallia** est lui aussi torpillé en Méditerranée. Parmi les 1 740 victimes, Le Château d'Olonne perd **Octave Chotard**, autre soldat d'infanterie territoriale.

Article rédigé à partir des recherches et des notes de Yanice Michaud, service **Patrimoine et Archives**.

Les archives municipales sur Internet

Ça y est ! Après avoir informatisé les archives municipales, la Ville les met à la portée de tout le monde sur Internet. Cartes postales anciennes, archives de la Grande Guerre, photos, recensements de population, expositions virtuelles... voici une mine de documents pour toute personne intéressée par l'histoire locale.

Pour y accéder, deux portes d'entrée : la page d'accueil de www.lechateaudolonne.fr ou www.archives.lechateaudolonne.fr. Logique et compréhensible, l'arborescence ouvre un boulevard aux investigations historiques, sans parler des recherches directes par mot clé.

Naissances

Mai

Maëlys Tudeau, le 22

Juin

Lia Pasquier Techer, le 1er
Maëlya Lopez, le 23
Éden Mornet, le 27
Lana Cochaux, le 29

Juillet

Léo Rivoal, le 4
Juliette Guéré, le 28

Août

Joana Machado, le 3
Raphaël Baleyguier, le 16

Septembre

Chloé Guibert, le 7

Mariages

Juin

Julien Fries et **Marie Meyer**, le 18
Morgan Nieto et **Émeline Cirrode**, le 25

Juillet

Gladius Komla-Soukka et **Mélanie Blondin**, le 9
Jérémy Chaigne et **Émilie Cartigny**, le 9
Maxime Joussemet et **Charlotte Héraud**, le 15
Bruno Poiraud et **Élise Retureau**, le 16
Sébastien Hagnier et **Valérie Mamelin**, le 28

Août

Grégoire Streck et **Anne-Claire Le Gentil**, le 5
Christian Dewerth et **Clara Mincent**, le 5
Gérald Fournier et **Linda Neveu**, le 13
David Châtigny et **Émilie Magnin**, le 13

Septembre

Moïse Diatta et **Lucie Rotureau**, le 9
Guillaume Devineau et **Virginie Penaud**, le 17
Nicolas Forest et **Camille Nunez Diaz**, le 28

Octobre

Fabien Picard et **Jade Pape**, le 1er

Décès

Juin

Robert Morel,
1, rue Étienne-Lenoir, le 13

Monique Renard, née **Boileau**,
75, avenue René-Coty, le 15

Jean-François Moussion,
21, rue du Grand Hunier, le 17

Gisèle Leroy,
33, rue du Maréchal Bugeaud, le 19

Yvon Gautronneau,
12, rue du Pré Poubert, le 20

Madeleine Barbeau, née **Mainguenaud**,
6, cité des Nouettes, le 24

Jeannine Calbrix, née **Deveaux**,
6, rue des Boucaniers, le 26

Patrick Villaume,
14, rue du Puits d'Enfer, le 27

Juillet

Christian Bruneleau,
6, rue Eugène-Ducretet, le 2

Jean-Claude Boisard,
39, avenue de Talmont, le 3

Éva Napoli, née **Klatt**,
11, impasse des Bourrelières, le 7

André Marvin,
29 bis, avenue René-Coty, le 8

Albert Bordillon,
8, rue Jean-Bart, le 10

Fabrice Teiten,
34, rue Tromelin, le 11

Francis Deniaud,
16, avenue du Pas du Bois, le 14

Marie-Thérèse Gauthier, née **Perrocheau**,
100, rue des Plesses, le 15

Bérangère Penven, née **Moniez**,
68, rue des Alizés, le 15

Janine Boucard, née **Raclet**,
39, rue des Pièces franches, le 18

Mauricette Cuël, née **Couturier**,
2, impasse Michel-de-Montaigne, le 21

Jeanine Bouron, née **Fournier**,
2, rue Jules-Raimu, le 22

Dominique Dondey, née **Faivre**,
7, rue du Vallon, le 25

Claude Winckell,
72, rue Georges Clemenceau, le 26

Simone Grondin, née **Chandenier**,
53, avenue René-Coty, le 31

Août

Huguette Barbeau, née **Chauvet**,
100, rue des Plesses, le 7

Christian Di Scala,
1, impasse de la Porte du Soleil, le 9

Lisette Tardif de Petitville, née **Le Roux**,
53, avenue René-Coty, le 10

Marie-Françoise Rayjal, née **Chiffoleau**,
66, rue de la Pironnière, le 12

Fernand Delafollie,
6, allée du Payré, le 14

Monique Grelet, née **Chevallereau**,
33, rue Ambroise-Paré, le 15

Marcelle Janvier, née **Bisson**,
1, impasse Le Titien, le 16

Ginette Desgranges, née **Lefebvre**,
10, rue Georges-Bizet, le 16

Jacques Augan,
87, rue de la Marcellière, le 16

Alain Amirault,
88, rue du Docteur Schweitzer, le 18

Marie-Thérèse Piton, née **Menanteau**,
10, rue Jean-Jacques Rousseau, le 25

Joël Grangien,
13, rue Ambroise-Paré, le 26

André Boucard,
1, impasse de la Boëtie, le 27

Bernard Michaud,
110, rue des Plesses, le 29

Augusta Mathé, née **Violeau**,
16, avenue du Pas du Bois, le 30

Abdelhak Bouhraoua,
49, résidence du Moulin, le 30

Septembre

Jean-Pierre Pichou,
147, rue de la Croix blanche, le 5

Yvette Defaÿ, née **Le Goanvic**,
6, rue Louis-Jouvet, le 11

Jeanne Coutanceau, née **Duranteau**,
125, rue de la Croix blanche, le 14

Abel Troussicot,
8, rue de la Croix blanche, le 17

Tobie Schuller,
13, allée de Saint-Gilles, le 21

Claude Baris,
32, impasse de la Rose des Vents, le 21

Francis Fournet,
28, rue Jacques-Brel, le 25

Disparition de l'ancien maire Jacques Le Bel

Jacques Le Bel, dans son bureau de maire.

Maire de la commune de 1981 à 1989, Jacques Le Bel s'est éteint le 22 septembre, à 93 ans. Son mandat a été marqué par la réalisation de nombreux équipements dont l'utilité publique quotidienne est manifeste : la Poste, l'office de tourisme, la salle des fêtes **Calixte-Aimé Plissonneau**, la résidence **Les Vallées** – un foyer logement pour retraités transformé depuis en éhpad – la **Maison des sports**, le stade des **Nouettes**. À une période où la commune avait compétence en matière économique – la Communauté de Communes des Olonnes n'existait pas encore – Jacques Le Bel avait lancé l'extension du parc d'activités des **Plesses** avec la création du secteur des **Lauriers**. C'est aussi à la fin de son mandat que fut prise la décision d'acquérir l'église de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**. Elle était sur le point de s'effondrer.

Réuni en séance ordinaire le soir même des obsèques de Jacques Le Bel, le lundi 26 septembre, le Conseil municipal a observé une minute de silence à la mémoire de l'ancien maire.

Cette année
« C'est la rose, l'important… »

Cette année, la Ville attire l'attention des Castelolonnais sur le rosier, plante toujours très demandée. La Ville propose une sélection de quatre variétés parfumées, florifères et remontantes.

Comme toujours, chacun choisit librement le plant qui ornera son jardin. Pour l'harmonie environnementale, la Ville espère cependant une grande cohérence entre ce choix et les traits d'identité des quartiers d'habitat, en particulier au niveau des couleurs dominantes de l'environnement.

Au verso de ce document, la première colonne indique les caractéristiques chromatiques des différents secteurs de la commune. Pour chacun d'eux est donc proposée une gamme de végétaux qui feront tous bonne figure dans cette nature. Faire son choix dans ce cadre sera une preuve du meilleur goût !

À l'occasion de **Mille Arbres** mais indépendamment de l'organisation municipale, la Communauté de Communes des Olonnes proposera des composteurs individuels, dans la limite de ses stocks.

Conditions d'attribution

Pour les particuliers :

- présenter l'avis d'imposition au titre de la taxe d'habitation 2016, document qui vous a été remis par les services fiscaux,
- ou, pour les nouveaux Castelolonnais, celui du précédent domicile avec un justificatif de la domiciliation actuelle au Château d'Olonne.

Pour les entreprises :

- présenter le relevé de la cotisation foncière des entreprises 2016.

Les bons conseils du service Environnement

Le personnel de la Ville qui travaille pour votre cadre de vie vous guidera dans le choix de tel arbuste ou telle plante.

Il vous indiquera quels végétaux sont les mieux adaptés à votre environnement immédiat, c'est-à-dire à votre quartier.

Selon que vous habitiez en bord de mer, en milieu rural, ou dans un quartier urbanisé, il est en effet préférable pour l'identité du **"milieu"** de choisir telle ou telle espèce végétale.

Les propositions faites dans ce document sont fondées sur cette approche.

N'hésitez pas à demander au personnel du service **Espaces verts** comment il faut planter, exposer, ou encore arroser le plant que vous aurez choisi.

Environnement

Thème 2016
Les rosiers

Mille Arbres
19 et 20 novembre

Samedi, 14 h - 17 h
Dimanche, 9 h 30 - 12 h

Samedi 19 novembre, 14 h - 17 h
Dimanche 20 novembre, 9 h 30 - 12 h
Centre technique municipal
Rue Eugène-Chevreul, Parc d'activités des Plesses
Le Château d'Olonne

Centre technique municipal, rue Eugène-Chevreul
Parc d'activités des Plesses
Renseignements, Tél. 02 51 23 88 04 - www.lechateaudolonne.fr
Hôtel de Ville - 53, rue Séraphin Buton - 85180 Le Château d'Olonne

LE CHATEAU d'Olonne
www.lechateaudolonne.fr

L'arbre ou la plante en harmonie avec son milieu

Ambiance ou "milieu" littoral

- jusqu'à un kilomètre en retrait de la côte
- couleurs dominantes : bleu et blanc
- végétaux de caractère méditerranéen et adaptés au bord de mer

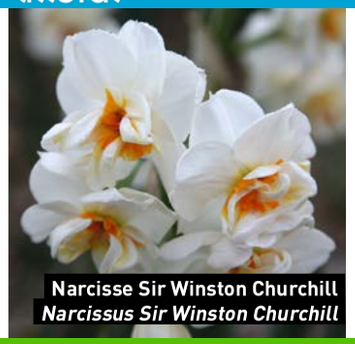
Narcisse Sir Winston Churchill
Narcissus Sir Winston Churchill

Rosier Iceberg
Rosa Iceberg

Ceratostigma
Ceratostigma plumbaginoides

Forsythia blanc de Corée
Abeliophyllum distichum

Chêne vert
Quercus ilex

Ambiance rurale

- milieu bocager
- couleur dominante : blanc avec notes de rose et jaune
- végétaux de nature rustique

Narcisse Golden Ducat
Narcissus Golden Ducat

Rosier Yellow Fairy
Rosa Yellow Fairy

Coreopsis
Coreopsis

Cornouiller blanc à feuillage doré
Cornus aurea

Mimosa des 4 saisons
Acacia retinoides

Ambiance "centre-ville"

- secteur entre le centre-ville et le boulevard du Vendée Globe
- couleurs dominantes : rouge et jaune avec notes d'orange et bordeaux
- végétaux de nature horticole

Tulipe Praestans unicum
Tulipa Praestans unicum

Rosier Red Cascade
Rosa Red Cascade

Scabieuse blanche
Scabiosa alba

Hydrangea grandiflora
Hydrangea grandiflora

Chêne pubescent
Quercus pubescens

Ambiance urbaine "agglomération"

- secteur entre le boulevard du Vendée Globe et Les Sables d'Olonne
- couleurs dominantes : rose et violet
- végétaux de nature horticole

Tulipe Chato
Tulipa Chato

Rosier Cubana
Rosa Cubana

Orpin Lidakense
Sedum Lidakense

Weigelia
Weigelia Bristol Ruby

Charme
Carpinus betulus

Groupe Ensemble, agir pour le changement

La fusion de communes constitue une **opportunité HISTORIQUE** à saisir pour définir ensemble un véritable projet de territoire et réunir des hommes et des femmes séparés par des frontières administratives bien trop artificielles.

Dans le cadre de la réduction du « millefeuille administratif » les communes sont encouragées à **se regrouper pour mutualiser leurs moyens et gérer leurs territoires de façon plus cohérente. Profitons-en.**

Une fusion des communes du cœur de l'agglomération des Olonnes permettrait :

- **Le maintien d'un bon niveau** de services publics et d'investissements que chacune de nos communes sera bientôt incapable de maintenir seule, en raison des baisses de dotations de l'État.
- **Des économies de gestion** par la mise en commun de nos moyens et le maintien d'un niveau de fiscalité maîtrisé.
- **Un aménagement et un développement équilibrés et harmonieux** de notre territoire.
- **Une sécurité renforcée et plus efficace grâce au regroupement de nos forces de l'ordre.**

Cette commune nouvelle de + de 45 000 habitants sera un **acteur clé au niveau de la région des Pays de la Loire.**

QUELLES SONT LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE COMMUNE NOUVELLE ?

Pour vivre ensemble et développer notre territoire, nous devons maintenir un bon niveau de services publics aux habitants et prévoir les investissements nécessaires pour les générations à venir.

En voici les principaux axes…

- **Petite enfance** : optimiser la capacité d'accueil et les amplitudes horaires.
- **Enfance et jeunesse** : épanouissement des enfants.
- **Accès au sport** et à la **culture** pour tous.
- **Séniors** : prévention et solidarité.
- **Logement** : favoriser la mixité sociale.
- **Économie/transports** : Renforcer l'attractivité de notre territoire au service de l'emploi.

QU'EN SERA-T-IL DE LA PROXIMITÉ ?

État civil, scolaire, CCAS, urbanisme, police… les services de proximité seront maintenus dans les « communes déléguées » et leur mairie annexe.

QUELLE FISCALITÉ POUR LES DIFFÉRENTES COMMUNES :

L'harmonisation des taux d'imposition à la baisse et à la hausse sera négligeable alors que dans l'avenir chaque commune seule serait dans l'obligation d'augmenter davantage ses taux pour assurer ses missions envers la population. Avec une fiscalité maîtrisée et grâce aux économies de fonctionnement réalisées la commune nouvelle disposera d'un bon potentiel d'investissement et sera relativement peu endettée.

Demain, nos « petites collectivités » ne pourront plus faire face et être audibles.

Le 11 décembre 2016 votez OUI À LA FUSION.

Groupe Construire l'avenir ensemble

Fusion : OUI à la consultation de la population au Château d'Olonne

Le conseil municipal s'est prononcé « pour » l'organisation de la consultation des Castelolonnais sur la création de la commune nouvelle. Cette consultation était une promesse de campagne de tous les candidats en 2014. J'ai **voté « POUR » la consultation de nos concitoyens sur cette question si importante pour notre territoire et notre vie quotidienne. Il aurait paru inconcevable que les habitants du Château d'Olonne ne soient pas consultés sur le devenir de leur propre commune !** Cela aurait été un déni de démocratie.

La question qui sera soumise au vote concerne les trois communes, **si fusion il y a,** en effet, elle doit se faire à trois et non à deux, ce qui n'aurait aucun sens. À aucun moment pendant la campagne des élections municipales de 2014 une fusion à deux n'a été envisagée.

Ensuite, si fusion il y a, elle ne doit pas se faire avant le 1er janvier 2019, pourquoi ? **D'abord** pour laisser le temps à la future communauté d'agglomération et aux agents de nos collectivités de se mettre paisiblement en place. **Ensuite** parce que cela permettra à tous les représentants de la population, élus en 2014, d'aller jusqu'au bout de leur mandat, dans le respect des règles élémentaires d'une démocratie. Cela signifie qu'il y aurait 99 conseillers municipaux (33 par commune), **cette situation n'est tenable que sur un temps transitoire et court** avant les prochaines élections de 2020**, d'où le fait que la commune nouvelle ne puisse se mettre paisiblement en place qu'à partir du 1er janvier 2019.**

Sur le fond de la question, quels sont les facteurs de réussite de la création d'une commune nouvelle ? La création d'une commune nouvelle ne peut être une réussite sans une volonté commune autour d'un projet d'avenir, co-construit avec les acteurs locaux : élus, personnels des collectivités, habitants et d'une vision partagée du territoire soutenue par tous. Est-ce le cas aujourd'hui ?

C'est donc avec ces différents questionnements que les Castelolonnais devront se prononcer le 11 décembre 2016.

(Laurent AKRICHE a voté contre, non pas à la consultation, mais à la question posée qui comporte trop de conditions et n'est donc pas co-signataire de cette tribune)

Anthony PITALIER

Précision

Le principe d'expression des groupes d'opposition est fixé par la loi du 27 juillet 2002. Et, pour Le Château d'Olonne, les modalités pratiques ont été fixées par le Conseil municipal avec l'adoption du règlement intérieur le 29-09-2014. Extrait des dispositions : Article 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales. « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.* » En qualité de directeur de la publication, le Maire est le seul responsable juridique des propos tenus dans le bulletin d'information générale. Un droit d'expression y est réservé à chacune des listes enregistrées à la Sous-préfecture lors de leur déclaration de candidature et non représentées dans la majorité municipale.

Aucune mise en cause de personnes, nommées ou identifiables, ne peut être formulée. Il ne peut être porté atteinte ni au personnel ni aux services de la mairie. Les thèmes abordés doivent être en rapport avec les compétences de la commune du Château d'Olonne ou celles des structures intercommunales dont elle est membre. Ils doivent être traités sur un ton modéré, sans ironie, animosité ni jugement de valeur à l'égard de quiconque. Le bulletin ne peut pas être utilisé à des fins électorales.

Inscriptions sur les listes électorales

Plusieurs rendez-vous aux urnes sont programmés dans les semaines et les mois à venir. Tout vote étant strictement conditionné à l'inscription des citoyens sur les listes électorales de la commune, il est temps de s'en assurer.

Scrutin du 11 décembre sur « la fusion »

Pour participer à la consultation relative à la fusion des trois communes du Pays des Olonnes, il faut obligatoirement être inscrit sur les listes électorales du Château d'Olonne de fin 2015. Les jeunes qui auront atteint 18 ans la veille du scrutin pourront aussi voter s'ils se sont inscrits en mairie au plus tard le 1er décembre, service **Affaires générales Élections**. Pour l'inscription, se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Comme pour tout scrutin, les électeurs voteront au bureau de vote indiqué sur leur carte d'électeur.

Tous les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h. Il est obligatoire de se munir d'une pièce d'identité et vivement conseillé de présenter aussi sa carte d'électeur.

Scrutins présidentiel et législatif de 2017

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre. Les jeunes qui auront atteint 18 ans la veille de ces scrutins, pourront aussi participer à ces scrutins. Ils peuvent d'ores et déjà anticiper leur inscription en se présentant en mairie au service **Affaires générales Élections**. Pour cette formalité, se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les jeunes à jour des formalités du recensement obligatoire dans leur 16e année sont déjà automatiquement inscrits.

Primaire de la droite et du centre

En vue de la sélection du candidat ou de la candidate de la droite et du centre pour l'élection présidentielle, deux bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h, les dimanches 20 et 27 novembre : celui de l'Hôtel de Ville et celui de l'école primaire de la **Pironnière**.

Pour voter, se référer aux prescriptions des organisateurs :

http://www.primaire2016.org/les-regles/

Pour les cas particuliers – par exemple mutation professionnelle depuis le 1er janvier 2016 – se renseigner à l'Hôtel de ville, service **Affaires générales Élections**.

Les «adresses Internet» des chats et chiens perdus

Les fugues ou disparitions d'animaux de compagnie laissant désemparés leurs maîtres. Deux sites Internet permettent de donner des signalements ou de lancer des recherches sur la base de rubriques telles «**j'ai perdu mon chat**» ou «**j'ai trouvé un chien**» : www.chat-perdu.org et www.chien-perdu.org

Permanences des élus

sur rendez-vous

Lundi

10 h à 12 h, **Joël Mercier**, Maire
14 h à 16 h, **Gérard Hecht**, adjoint, Vie sportive
16 h à 18 h, **Isabelle Doat**, Première adjointe au maire, Cadre de vie, voirie, développement durable

Mardi

10 h à 12 h, **Annick Trameçon**, adjointe, Éducation, enfance, jeunesse
10 h à 12 h, **Chantal Mérel**, conseillère déléguée, Ressources humaines
16 h à 18 h, **Françoise Rezeau**, adjointe, Solidarités, vice-présidente du Centre communal d'action sociale (Ccas)

Mercredi

10 h à 12 h, **Joël Mercier**, Maire

Jeudi

9 h à 12 h, **Jean-Pierre Boileau**, adjoint, Finances, Relations économiques
9 h à 12 h, **Alain Maury**, adjoint Équipements communaux, accessibilité
16 h à 18 h, **Philippe Ratier**, adjoint, Vie culturelle
16 h à 18 h, **Françoise Rezeau**, adjointe, Solidarités, vice-présidente du Centre communal d'action sociale (Ccas), au Ccas (Tél. rendez-vous : 02 51 23 88 06)

Vendredi

10 h à 12 h, **Joël Mercier**, Maire
10 h à 12 h, **Raymond Gazull**, conseiller délégué, Tourisme
14 h à 16 h, **Annick Billon**, adjointe, Urbanisme

Pour rencontrer le Maire, ses adjoints, ou les conseillers délégués prendre rendez-vous en fonction de ce calendrier.
Tél. 02 51 23 88 01, secretariat.elus@ville-chateaudolonne.fr

LE CHATEAU d'Olonne
www.lechateaudolonne.fr